



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58
Fax 03 89 62 70 75

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURNHAUPT-LE-HAUT
SEANCE DU 08 AOUT 2016**

CONVOCATIION DU 2 AOUT 2016

Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Membres en exercice : 19

Sont présents : 12

Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint

Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER,
Madame Annick SCHINDLER, Madame Régine GIRARDI,
Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Monsieur Marc BOHRER,
Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Monsieur Philippe SCHOEN,
Madame Clarisse BITSCH.

**Absents excusés non
représentés: 4**

Madame Brigitte HUG, Madame Nathalie GROSSMANN,
Monsieur Didier GAUTHERAT, Madame Marie-Noëlle NAM

Absents excusés représentés : 3

Monsieur Claude KIRSCHER - 1^{er} Adjoint a donné procuration à
Monsieur Jean-Michel CLOG

Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe a donné procuration à
Madame Véronique SENGLER

Madame Geneviève CALVET a donné procuration à Madame Clarisse
BITSCH.

Secrétaire de séance : M. Thierry ZIEGLER assisté de M. Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mai 2016

- 1) Recrutement dans le cadre du dispositif contrat d'accompagnement dans l'emploi /
contrat unique d'insertion
- 2) Locaux loués à l'association LIA au Foyer Martin Studer : litige
- 3) Fixation d'un tarif pour l'enlèvement de dépôt sauvage de déchets
- 4) Mise en place d'un grillage au terrain de football
- 5) Forêt :
 - Etat prévisionnel des coupes 2017 ;
 - Programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2017 ;
 - Convention d'assistance technique aux travaux d'exploitation ;
 - Prix du stère du bois d'affouage 2017.
- 6) Subvention
- 7) Divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 MAI 2016

Le compte-rendu de la séance du 30 mai 2016, expédié à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Monsieur Thierry ZIEGLER secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : RECRUTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI/CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Madame le Maire propose de recruter un senior dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion (CUI) / contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) afin qu'il puisse rapidement intégrer les services techniques.

Ce contrat aidé s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Sa prescription est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou du Conseil Général.

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention pour ce contrat de travail d'une durée de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois (et jusqu'à 5 ans pour les bénéficiaires du RSA âgés de 50 ans et plus au moment de l'embauche).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à mettre en œuvre ce dispositif pour le recrutement d'un agent éligible afin qu'il intègre les services techniques de la commune ;
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois (5 ans pour un bénéficiaire du RSA âgés de 50 ans et plus au moment de l'embauche) ;
- précise que la durée de travail est fixée à 20H00 par semaine ;
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut 340 majoré 321 ;
- dit que les crédits sont prévus au budget ;
- autorise Madame le Maire à signer le(s) contrat(s), à percevoir l'aide liée au dispositif et à verser le salaire de l'agent.

ARTICLE 2

OBJET : LOCAUX LOUES A L'ASSOCIATION LIA AU FOYER MARTIN STUDER : LITIGE

Madame le Maire informe l'assemblée du litige qui oppose la commune à l'association « Libre Institut des Arts » (LIA).

Par délibération du 2 juillet 2004, le conseil municipal a accepté de louer des locaux à l'association LIA, au 2ème étage du foyer Martin Studer, pour la dispense de cours de musique et autorisé le Maire à signer le contrat de bail correspondant. L'association LIA n'a jamais accepté de signer un contrat de bail, malgré les nombreuses propositions et demandes de la commune pour régulariser cette situation. L'occupation de locaux sans contrat est problématique, d'autant plus que le comptable public refuse depuis peu la prise en charge de titres de recettes pour l'encaissement des loyers en l'absence de tel document.

En outre, la commission de sécurité de l'arrondissement de Thann-Guebwiller a notifié à la commune un procès-verbal en date du 19 avril 2016 au terme duquel les locaux occupés ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles, notamment d'incendie.

Par ailleurs, pendant que les services de la mairie étaient délocalisés au foyer Martin Studer, il a été constaté de nombreuses reprises des utilisations non-conformes à la dispense de cours de musique et dangereuses en termes de sécurité.

Madame le Maire précise que les gardes-champêtres intercommunaux ont dressé le 28 juillet 2016 un procès-verbal à l'encontre de l'association LIA, relatif à un dépôt d'immondices composé de vingt sacs poubelles de 110 litres devant le foyer Martin Studer, chacun contenant de nombreux déchets ménagers tels que : bouteilles de bière en verre, emballages alimentaires, mégots de cigarettes (...). Ce procès-verbal a été transmis à Monsieur le Procureur de la République par l'intermédiaire du Commandant de Gendarmerie de BURNHAUPT-LE-HAUT.

En l'absence de volonté de l'association LIA de régulariser la situation par un bail de location, cette dernière réclamant de surcroît quitus des loyers de juin, juillet et août 2016, une indemnité de sortie de 2000€ et un préjudice d'exploitation de 6000€, compte-tenu également et notamment des problèmes de sécurité évoqués ci-avant, un congé a été notifié à l'association en vertu de l'article 1736 et suivants du Code Civil pour une fin de bail au 9 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la décision de Mme le Maire d'avoir délivré à l'association LIA une fin de bail au 9 septembre 2016 ;
- autorise Madame le Maire à intenter si nécessaire au nom de la commune toute action en justice et à défendre les intérêts dans les actions qui seraient intentées contre elle dans le litige qui l'oppose à l'association LIA.

ARTICLE 3

OBJET : FIXATION D'UN TARIF POUR L'ENLEVEMENT DE DEPOT SAUVAGE DE DECHETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le règlement sanitaire départemental ;

Considérant que l'enlèvement de dépôts sauvages et le nettoyage des lieux a un coût pour la collectivité ;

Considérant que pour le respect de l'environnement et la propreté de la commune, il convient de fixer le tarif de l'intervention sur les lieux d'enlèvement d'un dépôt sauvage, de son enlèvement et du nettoyage du site ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le tarif concernant l'intervention, l'enlèvement et le nettoyage des lieux où ont été entreposés des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou assimilés à 150€.

ARTICLE 4

OBJET : MISE EN PLACE D'UN GRILLAGE AU TERRAIN DE FOOTBALL

Madame le Maire informe l'assemblée que le terrain d'honneur de football ne répond plus aux normes de sécurité. Il doit être procédé à son engrillagement.

Après en avoir délibéré, avec 14 votes favorables et une abstention (M. Jean-Jacques HERRGOTT), le conseil municipal :

- est favorable à la sécurisation du terrain d'honneur de football par un engrillagement ;
- autorise Madame le Maire à retenir la proposition de l'entreprise CEMMA HEYER Production pour un montant de 21 465€ HT qui comprend la fourniture et la pose :
 - du grillage sur 390 mètres linéaires ;
 - de deux portails à 2 vantaux en acier traité par une galvanisation finition par thermo laquage ;
 - de deux portillons en acier traité par une galvanisation finition par thermo laquage ;
 - d'un pare-ballon.
- autorise Madame le Maire à réaliser toute démarche pour l'obtention de subventions dédiées à ces travaux et notamment à solliciter la ligue de football pour une aide financière ;
- dit que les crédits sont prévus au budget.

Monsieur Joseph SCHNOEBELEN demande si le club de football participera financièrement pour la réalisation de ces travaux. Madame le Maire précise que l'association a souhaité prendre part aux travaux précités par la mise en place de ce grillage, ; mais compte-tenu de la complexité technique et afin de bénéficier d'une garantie, il a été décidé de faire appel à une entreprise. Madame Isabelle ANASTASI précise que plusieurs autres dossiers sont en instance avec le club qui permettront de solliciter une participation de sa part, notamment pour la réalisation d'un puit qui permettra de réaliser des économies pour l'arrosage du stade. Madame le Maire ajoute que la commune a également fait réaliser des travaux d'entretien et de remise en état du terrain d'honneur par une entreprise spécialisée pour un montant de 10 128€ TTC.

ARTICLE 5

OBJET : FORET :

- Etat prévisionnel des coupes 2017 ;
- Programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2017 ;
- Convention d'assistance technique aux travaux d'exploitation ;
- Prix du stère du bois d'affouage 2017.

L'Office National des Forêts (ONF) a établi l'état prévisionnel des coupes (EPC) 2017, le programme d'actions 2016, les conventions d'assistance technique correspondantes et a déterminé le prix d'équilibre du stère de bois d'affouage.

La Commission de la Forêt s'est réunie le lundi 4 juillet 2016 et a examiné l'ensemble des propositions. Monsieur Jean-Michel CLOG les expose à l'assemblée.

EPC 2017 :

- coupes à façonner (parcelles 6, 7 et 36) ;
- ventes sur pied (parcelles 3, 4 et 33).

Programme des travaux d'infrastructure et sylvicoles 2017

- entretien du parcellaire ;
- entretien routes forestières ;
- nettoyage chênes parcelle 11 (1 hectare), annélation parcelle 17 (2 hectares), plantation de chênes et feuillus précieux parcelle 11 (1 hectare) ;
- matérialisation des fonds de coupes (300 stères).

Montant prévisionnel total des travaux 2017 : 9 640€ HT

Conventions d'assistance technique (coupes et travaux d'infrastructure et sylvicoles) :

- encadrement de l'exploitation forestière ;
- assistance au lancement de la procédure de commande et au choix du prestataire ;
- organisation et suivi des chantiers ;
- assistance à la réception des travaux.

EA 2017 :

- Parcelles qui seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes 2017.

Vu les propositions de l'ONF et l'avis de la Commission de la Forêt, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 votes favorables et une abstention (M. Thierry ZIEGLER) :

- approuve l'EPC 2017 ;
- approuve le programme des travaux d'infrastructure et sylvicoles 2017 ;
- autorise Madame le Maire à signer les conventions d'assistance technique correspondantes avec l'ONF (coupes et travaux d'infrastructure et sylvicoles) ;
- valide l'EA 2017 ;
- fixe le prix du stère de bois d'affouage à 45 € à compter de 2017 (idem 2016).

ARTICLE 6

OBJET : SUBVENTION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 650€ à l'Office des Sports et de la Culture de Burnhaupt-le-Haut pour l'organisation de la manifestation « Engrangez de l'art » des 10 et 11 septembre 2016.

DIVERS

Travaux rue des Prés

Madame le Maire annonce que les entreprises suivantes ont été retenues pour la réalisation des travaux rue des Prés : HVTP basée à Vieux-Thann pour le lot « voirie-assainissement (marché de 127 373,50€ HT) et ETPE de Steinbrunn-le-Haut pour le lot « réseaux secs » (marché de 28 006,70€ HT). La Région a alloué une subvention à la commune d'un montant de 20 000€ pour ces travaux et une demande d'aide financière est également en cours d'instruction au titre de la réserve parlementaire.

Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC)

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'augmentation conséquente du FPIC. Elle donne lecture du courrier du 19 juillet 2016 que Monsieur le Président de la communauté de communes a adressé à Monsieur le Préfet. Il y mentionne l'augmentation de cette contribution qui est passée depuis 2012 de 17 355€ à 297 904€, soit une augmentation de 1718%.

Plateforme de covoiturage au Pont-d'Aspach

Madame le Maire annonce qu'une réunion de travail s'est tenue en mairie le mercredi 3 août relative à :

- l'étude de l'accès au site de la briqueterie depuis la RD483 pour le développement économique future de la zone. Les services du Département ont étudié la faisabilité d'un « tourne-à-gauche » et d'un rond-point. Les deux solutions sont techniquement envisageables. Le rond-point paraît mieux adapté mais est aussi plus coûteux ;
- la réalisation d'une plateforme de covoiturage au Pont d'Aspach. Le plan de financement prévisionnel est le suivant pour ces travaux estimés à 175 000€ HT : 80 000€ du Département dont 15 000€ sous forme d'amendes de police ; 60 000€ de l'Etat dans le cadre de la convention « Territoire à énergie positive et croissance verte », 17 500€ de la communauté de communes et 17 500€ pour la commune.

Transfert du bureau du Syndicat d'assainissement

Madame le Maire annonce que le Syndicat d'assainissement, provisoirement établi Impasse du Kleebach pendant les travaux de réhabilitation de la mairie, va intégrer les nouveaux locaux le jeudi 11 août 2016. Elle précise qu'un loyer mensuel de 250€ sera demandé au Syndicat.

Journée citoyenne

Madame le Maire rappelle qu'une réunion de travail a été fixée le jeudi 1^{er} septembre à 20H00 en mairie pour les membres de la commission en charge de l'organisation de la journée citoyenne du 17 septembre 2016. Une réunion de préparation pour les personnes qui se sont inscrites aura lieu comme indiqué dans le dernier Trait-d'Union le jeudi 8 septembre à 20H00 au foyer Martin Studer.

Visite de la forêt communale

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux une visite de la forêt communale en présence de Monsieur Rémy DORGE (ONF). Monsieur Thierry ZIEGLER proposera quelques dates possibles.

Attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray

Madame le Maire donne lecture du courrier du 27 juillet 2016 adressé par le Député Michel SORDI à Monsieur Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, suite à l'attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray. Monsieur le Député indique qu'il lui paraît important « que les primo intervenants de nos territoires ruraux et semi-urbains et les maires aient connaissance des personnes fichées S ainsi que des personnes soupçonnées d'appartenir à la mouvance salafiste dans leur zone de compétence ».

Inondations

Monsieur Marc BOHRER fait part des inquiétudes de plusieurs concitoyens suite aux inondations exceptionnelles récentes qui ont touché le village. Ils s'interrogent sur les mesures prises par la municipalité pour prévenir de telles catastrophes. Madame le Maire rappelle d'abord que suite aux inondations du 25 juin 2016, une cellule de crise a été mise en place : 70 villageois sinistrés sont venus se déclarer en mairie, ce qui a permis d'établir une cartographie précise des différents endroits impactés dans la commune dans un premier temps. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été réalisée dans les plus brefs délais ; elle permet de couvrir les évènements naturels non assurables. Une réunion s'est rapidement tenue à la communauté de communes avec le Sous-Préfet, les services compétents du Conseil Départemental, les deux Burnhaupt, Soppe-le-Bas et Aspach-le-Bas. La municipalité a demandé la réalisation d'une étude complète au Département pour trouver des solutions techniques satisfaisantes permettant de faire face à de telles intempéries exceptionnelles. Un rapport sera remis à la commune bientôt. La réalisation d'un bassin d'orage dans le secteur de la rue de la Forêt est aussi à l'étude et des mesures vont

être entreprises bientôt le long de la RD483 (curage du fossé par les services du Département). Un partenariat est également engagé avec la commune de Burnhaupt-le-Bas dans la recherche et la mise en œuvre de ces solutions.

Délaissé route de Schweighouse

Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT demande dans quelle mesure la route de Schweighouse, actuelle propriété de l'Etat, sera remise en état avant d'être rétrocédée à la commune ; il rappelle que la chaussée est dégradée à plusieurs endroits. Madame le Maire confirme que la voie sera remise en état avant rétrocession dans sa partie la plus dégradée, depuis les ornières à proximité de l'ouvrage d'art jusqu'à la limite avec le ban communal de Schweighouse.

Entretien des massifs

Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT signale que les massifs les plus visibles sont bien entretenus dans le village mais que ceux présents dans la rue du Grand Ballon nécessitent une intervention pour enlever les mauvaises herbes qui ont fortement poussé. Par ailleurs, il indique que le paillage a tendance à boucher les avaloirs en cas de pluie. Les services techniques en effectif réduit actuellement interviendront prochainement.

Gendarmerie

Madame Annick SCHINDLER demande si le projet de reconstruction d'une gendarmerie au Pont d'Aspach a connu de nouvelles évolutions. Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a fait appel à la SAREIPP, cabinet compétent dans ce domaine, pour qu'il procède à une réévaluation financière du coût d'un tel projet. Elle a également sollicité un rendez-vous avec le Sous-préfet pour savoir dans quelle mesure l'Etat serait prêt à soutenir financièrement cette reconstruction. Sur la base de ces éléments, la communauté de communes sera amenée à se prononcer en septembre sur sa volonté de se porter maître d'ouvrage de l'opération, s'agissant nécessairement d'une opération intercommunale. Il est rappelé que la commune a marqué à de nombreuses reprises sa volonté de conserver une gendarmerie sur ce territoire, dont le positionnement stratégique est une évidence pour les gendarmes et les conseillers municipaux. A l'instar de ce qui avait été fait pour la construction d'une gendarmerie à Masevaux, la commune serait prête à mettre le terrain à disposition de la communauté de communes, après l'avoir racheté à l'Etat, actuel propriétaire, une délibération du conseil municipal ayant déjà été prise en ce sens à l'unanimité par les conseillers municipaux et transmise à l'intercommunalité.

Extension du SUPER U

Madame Annick SCHINDLER demande à quel stade en est le projet d'extension du SUPER U. Madame le Maire précise que le permis est toujours en instruction et que la commission d'aménagement départemental a déjà émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Lotissement en face de l'école élémentaire

Madame Annick SCHINDLER demande si le terrain en face de l'école élémentaire va bientôt être aménagé. Madame le Maire précise que le lotisseur a été reçu récemment en mairie et qu'il étudie des pistes d'économies financières compte-tenu du coût très élevé des viabilisations. Elle précise qu'aucun geste ne sera consenti sur le prix de vente de ce terrain communal fixé à 350 000€.

Stationnement devant la mairie

Monsieur Thierry ZIEGLER s'interroge sur la nécessité de maintenir des places de stationnement devant l'entrée historique de la mairie. Il évoque des problèmes de sécurité. Madame le Maire précise que ces places sont régulièrement utilisées et qu'il n'est pour l'instant pas envisagé d'y interdire le stationnement.

La séance est levée à 22H46.

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 10 août 2016

Le Maire,

Véronique SENGLER